

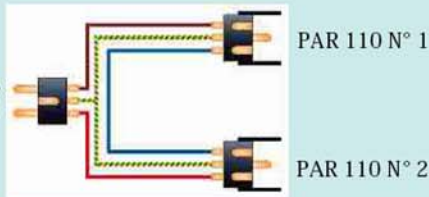


LE CABLAGE DES PAR EN 110 VOLTS

> LE CABLAGE DES PAR 110 V

Les projecteurs PAR équipés de lampes 110/120V doivent être câblés en série. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une "bretelle" (ce qui n'a rien à voir avec une doublette).

Ce câblage doit correspondre au schéma suivant :



> LES CLASSES 1 et 2



CLASSE I : Appareil "simple isolation" devant être relié à la terre par l'intermédiaire du conducteur vert/jaune du cordon secteur.



CLASSE II : Appareil "double isolation" ou à "isolation renforcée". Il n'est pas raccordé à la terre et le cordon secteur ne comporte que deux conducteurs, tout comme la fiche qui est à deux broches.

Attention : des éléments de classe II peuvent être incorporés dans des appareils de classe I. C'est le cas notamment des douilles D64E (classe II) des projecteurs PAR 64.

PAR et classe II

La classe II qualifie des appareils dits à double isolement ou isolement renforcé. Cela signifie qu'il est normalement impossible de toucher un conducteur sous tension et que, un conducteur ne peut en aucun cas se trouver en contact avec la chassis si celle-ci est métallique. Dans le cas de la douille D64E, si celle-ci est à double isolement, il n'en est pas vraiment de même du projecteur dans lequel elle est montée. Il est préférable de le déclasser en classe I, (initialement en classe II).

Celui-ci doit donc avoir sa chassis raccordée à la terre par un conducteur vert/jaune et son câble doit être équipé d'une prise comportant 3 contacts. De plus, toutes les parties de la chassis doivent être mises en liaison équipotentielle à l'aide d'un conducteur adéquat. Vous pouvez suivre les instructions disponibles sur notre site internet www.la-bs.com